

AFFAIRE N°49/3. - Acquisition par voie d'expropriation d'un terrain situé rue Pasteur, appartenant à Maître WOLFF Robert, nécessaire à l'extension de l'Hôtel de Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'extension de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis nécessite l'acquisition d'un terrain de 212 m² bâti d'une construction, appartenant à Maître WOLFF Robert.

Contacté à plusieurs reprises au sujet de la vente de son immeuble, ce dernier m'a fait savoir en définitive qu'il ne consentirait pas à vendre son immeuble pour une somme inférieure à 23 000 000 de FCFA, ce qui représente une majoration de plus de 100% par rapport à l'estimation des Domaines qui est de 11 000 000 de F CFA.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette acquisition et devant les prétentions de l'intéressé, je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser :

- à engager la procédure d'expropriation de l'immeuble de Me WOLFF Robert.
- à ester en justice et à confier à Me BLANCHET, Avocat, le soin de défendre les intérêts de la municipalité dans cette affaire.

La dépense comprenant les indemnités globales attribuées au propriétaire par la juridiction compétente ainsi que les honoraires de l'Avocat, sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la CAECL pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.